

BOIS 2000 Services

Rue Lahaut 69

4100 Seraing

GSM: 0471/795365 (Thielen Claude)

✉ : bois2000s@gmail.com (Thielen Claude)

🌐 : www.bois2000.net

Liège, le 10 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la formation de placeur de portes résistant au feu, je vous communique les différentes modalités pratiques.

Objet: Formation de placeur de portes résistant au feu.

Dates: **Lundis 10/02 - 17/02 - 02/03 et 09/03 de 17h00 à 20h00**
Le jour de l'examen est fixé au 19/03 à partir de 8h30

Formateur: Monsieur Thielen Claude.

Paiement: Le prix de la formation pour 1 personne est fixé à **350,00€**
Le versement sera à effectuer au compte suivant:

BOIS 2000 S
BE62 0688 9417 8561

Communication: Votre nom + Formation P.R.F. 01/2020.

△ Cette somme est à verser avant le début de la formation.

Les contrôles du paiement et de votre accès à la profession seront effectués le premier jour.
Si le versement a été fait tardivement se munir de sa preuve de paiement.

Lieu de formation:

(Institut Don Bosco)

Rue des Wallons, 59
4000 LIEGE

Attention: Parking dans la cour supérieure de l'Institut entrée par la piscine puis suivre le fléchage en place.

Dans l'attente de vous accueillir, je reste Madame, Monsieur, à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez nécessaire.

Pour BOIS 2000 Services

Thielen Claude, formateur,

Conditions générales des formations :

- Si le nombre de 10 participants n'est pas atteint 5 jours avant le début de la formation, le centre peut reporter la date du début de celle-ci après en avoir informé les participants normalement inscrits et cela au minimum 24 heures avant la date fixée.
- **Les formations sont payables avant la date de début de la formation.**
- Nos factures sont payables au comptant sauf disposition contraire.
- Toute facture non payée à l'échéance provoquera de plein droit et sans mise en demeure une annulation de la formation.
- En outre par le seul fait du non paiement d'une facture, un montant de 15 % de la facture originale sera porté en compte pour le traitement du dossier d'inscription.
- En cas de litige ou de recouvrement par voie judiciaire, les tribunaux de l'arrondissement de Liège sont seuls compétents.